

LE SITE EDFINVEST-EPARGNE.COM

Categories: [Epargne](#), [Placements atypiques](#), [Produits classiques : Danger !](#)

Tag: [Enquête](#)



Le site propose d'investir dans les énergies renouvelables en utilisant un livret rémunéré à un taux impossible à obtenir. Ce produit est un des plus actifs du rayon "énergies renouvelables" du supermarché de l'arnaque. Il conjugue deux produits qui intéressent les consommateurs....

Le site edfinvest-epargne.com

Le whois n'est plus accessible car le nom de domaine n'a pas été renouvelé.

Nos recherches

Aucun site n'est ouvert. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous.

Le téléphone

Le site utilise :

Le numéro 01 84 60 54 51

Il est utilisé par deux autres sites frauduleux. Il s'inscrit dans une série intéressante.

bl-developpement

01 84 60 53 53

edfinvest-epargne.com	01 84 60 54 51
nexity-groupe.fr	01 84 60 54 51
genefim-gestionprivee.com	01 84 60 54 51
sogecampus.fr	01 84 60 54 74
rdf-investissement.com	01 84 60 54 80
younited-credits.com	01 84 60 55 05

Les faux noms

Le site utilise :

- M. Julien CASTELIN

Les produits

Il est proposé d'investir dans des livrets qui s'appuient sur les énergies renouvelables. Nous avons identifié deux catégories :

- Le contrat habitat bleu ciel
- Le contrat energie boost

Les règlements

Le site utilise :

- Un compte français ayant l'IBAN FR76 1695 8000 0103 4909 8103 774
- Un compte français ayant l'IBAN FR76 1695 8000 0172 9201 4345 668

Les informations juridiques

Il a été usurpé le nom d'une filiale d'EDF. Elle ne démarché jamais les particuliers. Nous publions l'avertissement mis en ligne ainsi que le lien vers le vrai site :

<https://www.edfinvest.fr/>

L'alerte :

"Alerte démarchage téléphonique ou internet

EDF Invest ne propose aucun service de conseil ou d'investissement aux particuliers ou à des investisseurs externes à EDF.

Soyez vigilants.

EDF Invest ne vous proposera jamais aucun investissement ni produit. EDF Invest investit

uniquement pour le compte d'EDF."

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

<https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

<https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/>

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donné aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

